

<b>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</b>				<b>COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	
Nombre de conseillers				Séance du 23 février 2024,	
En exercice	Présents	Votants	Absents	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.	
10	9	10	1		
Date de convocation : 08/02/2024				<b>Présents</b> : Alexandra BERGER, Laurence BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Romain VIGIER.	
Date d'affichage de la délibération : 29/02/2024				<b>Elus excusés ayant donné pouvoir</b> : Charline RAGEAU ayant donné pouvoir à Romain VIGIER.	
				<b>Secrétaire de séance</b> : Romain VIGIER.	
<b><u>Délibération n° 2024 02 23 09 : changement des rideaux de la salle polyvalente.</u></b>					

Les rideaux de la salle polyvalente et des gîtes sont très anciens et défraîchis : leur changement devient urgent pour des raisons esthétiques mais surtout pour répondre aux normes de sécurité anti-feu (NF P92-507).

La classification définit la réaction au feu des tissus polyester ignifugés généralement utilisés pour la confection des articles de décoration et d'aménagement. L'objet répond alors à la norme M qui permet de classer les éléments par leur inflammabilité : de M0 incombustible jusqu'à M4 facilement inflammable. Les matériaux de construction sont classés de cette façon grâce à leur propriété de base. En fonction des lieux et du nombre de personnes pouvant être accueillies, les exigences peuvent varier.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire a consulté un prestataire pour connaître les types de rideaux susceptibles de convenir pour la salle des fêtes.

Après cette présentation, M. le Maire propose au Conseil de changer ces rideaux et de solliciter les entreprises susceptibles de fournir les équipements adéquats.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à consulter les entreprises pour cette prestation,
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de la Société Tapissier d'ameublement pour un montant de 3 517.20 € TTC.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal 2024.

Vote : adopté à l'unanimité 10 voix pour.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Romain VIGIER



André DAZY


